

Congrès rwandais du Canada

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Après plus de trois ans de guerre civile sur fonds de troubles de croissance « multipartite », l'attentat du 6 avril 1994 fait basculer le Rwanda dans l'horreur du génocide et autres crimes de guerre; dix ans après, justice, vérité et démocratie laissent encore à désirer.

Montréal, le 25 mars 2004

Au nom de ses membres regroupés au sein des associations – ARM (Montréal), AMIRWAQ (Québec), CIRO (Outaouais) – Le Congrès Rwandais du Canada s'incline devant la mémoire de toutes les victimes du génocide rwandais dont l'humanité entière commémore le dixième anniversaire en ce mois d'Avril 2004. Au printemps 1994, des centaines de milliers de Rwandais ont connu une fin atroce, pourchassés, certaines tout simplement pour n'avoir pas été identifiées comme membres de la bonne ethnie; d'autres pour avoir cru en la libre expression démocratique; d'autres encore victimes d'une lutte aveugle pour le pouvoir, de la cupidité et de la perversité de la nature humaine. Mais toutes, incrédules et dans l'angoisse d'avoir été abandonnées par le monde entier.

Le Congrès Rwandais du Canada exprime du même souffle sa sympathie aux très nombreuses autres victimes qui ont eu la vie sauve mais qui vivent encore au quotidien les séquelles physiques et morales de cette tragédie ou qui, comme conséquence du même mal, supportent toujours les transes et les frustrations d'une vie de réfugié.

Le génocide rwandais a certes des ramifications profondes qu'il faut chercher dans l'histoire de ce pays. Mais ses causes immédiates s'inscrivent dans le conflit armé qui a débuté le 1er Octobre 1990. C'est, en effet, à cette date qu'une organisation politico-militaire créée dans les milieux de réfugiés rwandais, le Front Patriotique Rwandais (FPR), déclenche une invasion du pays et plonge le pays dans un conflit qui allait s'avérer un des plus sanglants de l'histoire de l'Humanité. Beaucoup d'observateurs y ont vu, de bonne foi, une guerre juste pour débloquer la lancinante question des réfugiés qui traînait depuis quatre décennies. Mais maintenant que le recul historique a grandement contribué à éclaircir les horizons, l'on réalise qu'il s'agissait, en réalité, d'une guerre pour la conquête du pouvoir politique, une guerre greffée sur une stratégie géopolitique de renouvellement des élites politiques en Afrique centrale et orientale. Outre cette affiliation décisive, cette guerre a pu parasiter sur un processus erratique de démocratisation interne et exploiter le réflexe identitaire qui, au Rwanda, demeure toujours à fleur de peau et se lit à travers le miroir agrandissant du référentiel ethnique.

Qu'il n'y ait pas d'équivoque là-dessus : les centaines de milliers de Rwandais victimes de cette tragédie sont morts de la main des Rwandais eux-mêmes ou ont été poussés vers la mort par leurs propres compatriotes rwandais. Il importe donc que le peuple rwandais en tant que Nation, guidé par un leadership visionnaire capable de dépasser la simple partisanerie, puisse assumer collectivement cette responsabilité morale première, et parvienne à accepter de punir, de façon exemplaire et sans compromission aucune, ceux de ses filles ou de ses fils qui portent la responsabilité criminelle de ces forfaits. C'est là une condition pour que le Rwanda évite de faire du sur-place et réussisse le pari de bâtir un pays pour tous les Rwandais.

La responsabilité de la Communauté Internationale ne réside pas seulement dans le fait de n'avoir pas pu porter secours à des populations en danger de mort. Elle se situe aussi au niveau de certains pays et de certaines institutions internationales qui, de par leur appui diplomatique, militaire et financier ainsi que par toutes sortes d'interférences, directes ou indirectes, ont contribué à entretenir le conflit et à tendre le tissu social rwandais jusqu'à son point de rupture, en Avril 1994. En particulier, la responsabilité de l'Ouganda, pour ne citer que celui-là, est aussi évidente qu'accablante.

Les décomptes compilés par le gouvernement rwandais ont établi à 1.037.000 le nombre de victimes du génocide. Mais si effarant qu'il soit, ce chiffre ne donne pas la juste mesure des dégâts humains qu'a subis le pays, ne serait-ce que par le fait que les décomptes gouvernementaux n'ont couvert qu'un court segment temporel, à savoir l'année civile 1994, laquelle, il est vrai, a connu le pic d'un conflit qui, on a tendance à l'oublier, embrasse toute une décennie. Le recensement général du 15 août 1991 avait établi à 7,2 millions le nombre de personnes habitant le Rwanda. Le même recensement avait dégagé un taux de croissance naturel de 3,2 %. Ainsi donc, mutatis mutandis, la population rwandaise aurait dû être de 10,5 millions environ au 15 août 2003. Or, les chiffres dévoilés par le gouvernement à la veille des élections de l'été passé (2003), ne recensent que 8,2 millions d'âmes. Soit, au bas mot, un déficit démographique de 2,3 millions imputable à ce conflit. De fait, il est difficile de trouver une famille rwandaise qui n'a pas été affectée d'une façon ou d'une autre par cette hécatombe.

Mais on n'aura pas saisi la dimension exacte du conflit rwandais si l'on ne mentionne pas ses ramifications dans la sous-région. Le conflit rwandais est, en effet, à la source des deux guerres du Congo (1996-1997 et 1998-2002) auxquelles les troupes du régime rwandais actuel ont pris une part souvent décisive. Or, selon des observateurs avisés - en tête desquels l'ONU elle-même - ces deux guerres ont occasionné, directement et indirectement, la mort de près de 3,5 millions de personnes. Le Congrès Rwandais du Canada, au nom de ses membres, s'associe aux familles congolaises qui ont perdu les leurs dans un conflit qui leur est tombé du ciel et dont les enjeux les dépassent complètement.

Le conflit rwandais aura aussi fait deux autres victimes : la Justice et la Vérité. En effet, dix ans après, le mystère reste entier sur l'évènement qui a mis le feu aux poudres à savoir l'attentat fatal contre l'avion qui transportait le Président Juvénal Habyarimana et son collègue burundais, Cyprien Ntaryamira. Le mécanisme de planification du génocide n'a pas encore été démontré à la satisfaction du bon sens et le rôle joué par le FPR, actuellement au pouvoir, a été sciemment occulté. Dans la même veine, les deux paliers de la Justice qui s'occupent de la répression des crimes commis au cours de cette sombre période de l'histoire du Rwanda, à savoir les tribunaux nationaux et le Tribunal Pénal International pour le Rwanda, ont choisi la voie facile de la justice du vainqueur.

En ces jours de commémoration du dixième anniversaire des massacres de 1994, puissent les Rwandais avoir à l'esprit que seules la Vérité et une Justice pour tous constituent des pré-requis inévitables d'une vraie réconciliation intercommunautaire que la population acceptera bien volontiers de s'approprier.